

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Feu vert à l'aménagement d'une place de passage pour les gens du voyage indigènes

Le Conseil d'Etat a donné son feu vert à l'aménagement d'une parcelle comme place de passage pour les Yéniches suisses. Il apporte ainsi une première réponse à la pétition déposée au Grand Conseil par les représentants de cette communauté. Parallèlement, le gouvernement annonce la poursuite de ses démarches visant à la mise à disposition d'une aire de stationnement permanente pour les gens du voyage vaudois. Le Conseil d'Etat a également pris acte du rapport du préfet Etienne Roy, qu'il a mandaté pour coordonner la recherche d'un tel terrain.

Une parcelle de plus de 2000 m², propriété du canton, sise sur la commune de Lausanne (Chalet-à-Gobet), sera aménagée comme place de passage pour les Yéniches suisses. Le projet suivra les procédures habituelles en matière de police des constructions. Ce terrain permettra d'accueillir une quinzaine de convois. Il ne convient toutefois pas comme place de stationnement permanente en raison de son sous dimensionnement. Les représentants des Yéniches vaudois sont néanmoins favorables à sa mise à disposition pour les gens du voyage suisses venant d'autres cantons.

Il s'agit, pour le Conseil d'Etat, d'une première réponse aux recommandations fédérales. Celles-ci appellent à une contribution à chaque échelon fédéral pour que davantage d'aires de séjour puissent être mises à disposition des gens du voyage suisses.

En outre et afin de répondre à satisfaction à la pétition des représentants de la communauté yéniche prise en considération le 30 avril 2013 par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat poursuivra ses recherches d'une place de stationnement à l'année pour les gens du voyage vaudois en envisageant plusieurs solutions, de la location au droit de superficie.

En effet, malgré les très nombreuses démarches entreprises depuis l'automne 2013 par le préfet Roy, mandaté par le Conseil d'Etat pour coordonner la recherche d'une place, aucune parcelle répondant aux besoins de la communauté yéniche n'a encore pu être trouvée. Des demandes ont été adressées tant à la Confédération, qu'aux associations régionales de développement et aux communes.

Le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de protéger les concitoyens faisant partie des minorités ethniques suisses. Constatant une méconnaissance et un déficit d'image des gens du voyage suisses, une brochure incluant des photos, ainsi que des témoignages a été élaborée par le préfet Roy avec l'aide de ses représentants pour faciliter la compréhension de leurs traditions et de leurs besoins.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 mai 2015

DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51 ; Etienne Roy, préfet du Jura-Nord vaudois, Service des communes et du logement, 024 557 77 77

[Rapport Préfet Roy](#)

[Lettre CE au GC petition](#)

[Brochure](#)